

REUNION DU 20 JUILLET 2009

Le vingt juillet deux mille neuf à 18 h, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Etaient Présents : M. Guy AMIOT, M. DECARITE Hubert, M. EUGENIE Christian, Mme HUBERT Chantal, M. POLIDOR Christophe, Mlle BURET Elsa, M. GRANDIN Pierre, Mme JEAN Mireille.

Etaient Absents excusés : M. LE MARQUIS Laurent (donne procuration à M. Guy AMIOT), Mme ENQUEBECQ Nathalie, M. PASQUIER Roger, M. POISSON Joël Mme GAMACHE Isabelle, M. LESERT Bernard.

Secrétaire de séance : Mlle BURET Elsa

Le compte rendu du 2 juillet 2009 est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance : 18 heures

1 – PERSONNEL

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide le renouvellement du contrat de Fleur FAUVEL pour une durée de un an.

Arrivée de Madame GAMACHE Isabelle

2 – MAIRIE

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'assurance Groupama pour le dommages ouvrage d'un montant de 4 769,10 Euros HT.

Arrivée de Monsieur LESERT Bernard

Concernant les travaux VRD côté est de la RD 119, le conseil municipal retient à l'unanimité les deux devis de l'entreprise MESLIN pour un montant de 603.84 € HT d'une part et de 36 758.00 € HT d'autre part.

3 – STADE

Les travaux pour l'installation de l'éclairage au stade sont terminés et une première facture a été reçue en mairie.

4 – URBANISME

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer la participation voie et réseaux sur la totalité des parcelles A19 et 1267 d'une superficie totale de 6026 m². (avec 100 mètres de retrait). Le coût de cette participation est à la charge des propriétaires selon le calcul suivant :

$$2165.40 \text{ €} / 6026\text{m}^2 = 0,36 \text{ € le m}^2$$

Parcelle A : $920 \text{ m}^2 \times 0,36 = 331,20 \text{ €}$
Parcelle B : $2443 \text{ m}^2 \times 0,36 = 879,48 \text{ €}$
Parcelle C : $2663 \text{ m}^2 \times 0,36 = 958,68 \text{ €}$

5 – CANTINE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis d'un montant de 1459,65€ TTC proposé par l'UGAP pour l'achat d'une armoire réfrigérée pour la cantine.

La séance est levée à 19 h 25

Le Maire,

Le Conseil Municipal,

